

Catherine LEMIEUX, Université Concordia - *Coopération, partenariat et respect mutuel entre le Québec et les Cris d'Eeyou Istchee. Problématique d'une entente de nation à nation.*

Cette recherche résulte d'un intérêt pour les réseaux de solidarité entre autochtones et allochtones. Ces réseaux permettent à certains groupes de résister aux pressions gouvernementales de toutes sortes et de contrer les impacts négatifs appréhendés et/ou causés par des projets étatiques. Les mouvements autochtones et écologistes ainsi que les études postcoloniales ont, entre autres, changé les rapports de pouvoir entre des groupes aux objectifs fondamentalement divergents.

En février 2002, le Québec et les Cris-du-Québec ont signé un accord nommé la *Paix des Braves*. Cet accord de « nation à nation » encourage « la coopération, le partenariat et le respect mutuel » entre les deux parties. Le mémoire examine ces nouvelles relations. La *Paix des Braves* est étroitement liée au traité moderne de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ) signé par les Cris-du-Québec, les Inuits, le Québec, la Société de Développement de la Baie-James et le Canada en 1975. La CBJNQ a permis aux Cris d'obtenir de nouveaux pouvoirs économiques et politiques. La *Paix des Braves* a été signée entre autres afin de régler certains litiges de la CBJNQ non-résolus entre le gouvernement du Québec et les Cris. Elle a également donné la possibilité aux Cris d'aspirer à une plus grande autonomie et de favoriser les échanges interculturels avec les dirigeants québécois. La recherche identifie et clarifie toutefois certaines divergences fondamentales qui nuisent à la communication interculturelle entre les Cris-du-Québec et le gouvernement provincial du Québec. Cette clarification se fait sur la base des différentes définitions possibles des termes de « coopération, de partenariat et de respect mutuel entre nations ». L'analyse couvre différents moments de l'histoire, moments qui ont été particulièrement significatifs quant aux relations politiques entre le Canada et le Québec ainsi qu'entre les Cris et le Québec. La compréhension distincte du terme autodétermination explique partiellement les difficultés de communication entre les Québécois et les Cris.

Une analyse de discours a été effectuée. Cette analyse a été faite d'une part selon les récits des Cris consultés au cours de l'enquête de terrain effectuée auprès des Cris de Chisasibi à l'été 2006. D'autre part, des documents historiques, juridiques, journalistiques et électroniques ont été analysés pour comprendre les perceptions du Québec, d'Hydro-Québec et des leaders cris sur l'entente. Suite aux revendications autochtones sur la scène internationale et suite au rapatriement de la Constitution canadienne, le Québec dût reconsidérer ses relations avec les Cris. En réalité, les hommes politiques cris ont modifié et articulé leur discours selon celui des droits humains onusiens. Ce nouveau discours a modelé les revendications des Cris avec le Québec et permis ainsi d'établir un cadre d'entente selon le droit international à l'autodétermination des peuples. L'objectif final est de démontrer que la coopération, le partenariat et le respect mutuel suggérés par l'entente de la *Paix des Braves* a rapidement été remis en question compte tenu des événements historiques des six premières années de son application. En somme, je dénonce le droit absolu des gouvernements à gérer les conflits territoriaux selon leur propre logique politique, économique et juridique.

Le défi du mémoire consiste à démontrer qu'il existe différents modes de développement. Les Cris ont un projet de société (Feit, 2004) et l'État n'est pas encore prêt à leur accorder. Le système politique actuel, malgré ses apparences altruistes d'intégration culturelle à paliers multiples, est beaucoup plus centré sur l'individu que sur les collectivités. Le mémoire s'inspire des théories postcoloniales pour critiquer le colonialisme bureaucratique dans les programmes « modernes » de « développement communautaire et économique ». Il examine

par ailleurs, selon les théories constructivistes et interprétatives, la liberté des sujets autochtones dans ces processus. Les résultats de recherche témoignent des difficultés de la coexistence négociée. Dans une situation d'hégémonie, le groupe culturel dominant utilise ses intérêts politiques et une logique universelle comme moyen de domination plutôt que d'admettre que les problèmes viennent d'incompréhensions culturelles et ontologiques. En entretenant différents types de discours et en créant des événements et des outils culturels nouveaux, les Cris réussissent petit à petit à remettre en question les politiques gouvernementales à leur égard. Les pratiques gouvernementales sont ainsi remises en question par les Cris qui ne sont pas passifs face à la structure dominante et qui agissent individuellement et collectivement comme acteurs de changement.